

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**COVID-19**

Cahors, le 7 janvier 2022

### **Organisation de l'offre des centres de vaccination de Cahors**

Depuis le 14 décembre 2021, l'offre de vaccination à Cahors s'articule autour du centre de vaccination de l'espace Clément Marot, et du centre de vaccination de grande capacité de l'espace Valentré armé par le SDIS.

Des contraintes matérielles ne permettent pas de garantir le fonctionnement du centre de vaccination de grande capacité, la semaine prochaine.

En conséquence, le dispositif suivant est mis en place à compter de lundi 10 janvier : pour ne pas pénaliser les personnes qui auraient pris un rendez-vous sur doctolib au centre de vaccination de grande capacité de Valentré la semaine prochaine, ces derniers pourront être vaccinés dans les mêmes conditions **au centre de vaccination de l'espace Clément Marot, place Bessières**. Les créneaux de rendez-vous seront automatiquement transférés.

**Ce centre de vaccination est ouvert de 8h à 20h, du lundi au samedi, sur rendez-vous**, en s'inscrivant sur Doctolib : <https://www.doctolib.fr/vaccination-covid-19/cahors>, ou sur sante.fr. Les personnes âgées de plus de 30 ans seront vaccinées avec le vaccin Moderna et les personnes âgées de 18 à 30 ans seront vaccinées avec le vaccin Pfizer.

**Cette distinction doit impérativement être opérée lors de la prise de rendez-vous sur Doctolib, sous peine de se voir automatiquement bloqué par l'application, et de ne pas pouvoir accéder à un rendez-vous.**

Des créneaux sont toujours rapidement disponibles au centre de vaccination de Cahors pour permettre à chacune et chacun d'obtenir dans les meilleurs délais un schéma vaccinal adapté.

Par ailleurs, avec l'appui du Service départemental d'incendie et de secours du Lot, la vaccination des **enfants âgés de 5 à 11 ans sera assurée chaque mercredi à partir du 12 janvier, entre 10h et 17h**, avec des doses pédiatriques de vaccin Pfizer. **Les personnes âgées de 18 à 30 ans**, qui doivent recevoir le vaccin Pfizer, auront accès chaque mercredi à des créneaux de rendez-vous spécifiques **entre 17h et 20h**.

**Pôle de la communication  
interministérielle de l'État**

**Les Lotois ont été particulièrement volontaires pour la vaccination, puisque 87,5 % de la population dispose d'un schéma vaccinal complet. Pour toutes les personnes âgées de 18 ans et plus, l'obligation du rappel vaccinal prendra effet au 15 janvier 2022.** Le rappel peut s'effectuer entre trois et sept mois après la deuxième dose. Passé cette date, le passe-sanitaire ne sera plus valide.

Le préfet du Lot rappelle que les consignes de prévention et de respect absolu des gestes barrières et d'isolement s'ajoutent à la vaccination pour lutter contre la propagation de la maladie : porter un masque dans les espaces publics et clos, respecter les distances de sécurité, se laver régulièrement les mains.

Pôle de la communication  
interministérielle de l'État

05 65 23 10 60 / 06 07 80 97 16  
[pref-communication@lot.gouv.fr](mailto:pref-communication@lot.gouv.fr)

Place Chapou  
46009 Cahors Cedex